

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception : 22 fivri ev 2016	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le : 22 feurrer 2016	N° d'enregistrement: F07416 P0023
	1. Intilulé du projet	
Defrickement	-	
	lification du maître d'ouvrage ou du pétit	donnaire
2.1 Personne physique		
Nom GANES	Prénom Jezone	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénom et qualité de la personne morale	habilitée à représenter la personne	
RCS / SIRET 1810101191919121	4 <u>/</u> 11 0 0 0 1 2 Forme jurid	
Joignez à	votre demande le document CERFA	n° 14734°01
3. Rubrique(s) applicable(s) du tablea	u des seults et critères annexé à l'article	R. 122-2 du code de l'environnement et
N° de rubrique et sous rubrique	dimensionnement correspondant du proj	er ed des seulls et critères de la rubrique
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu	ilaire les plèces énoncées à la rubrique 8	1.1
4.1 Nature du projet	0 0400)
agrandwikinem 0	le la sobrface acquico	le
4.2 Objectifs du projet	0	
agrandistent de la	e surface agricole	
4.3 Décrivez sommatrement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation		
-argachage des souches	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	
- realisation d'un ano	l 4	
4.3.2 dans sa phase d'exploliation		
- nivelement - travail du sol et	10 22	
- travail du 101 et	SEMM	

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrat La décision de l'autorité administrat dossier(s) d'autorisation(s).				ra être jointe au(x)
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédur Demande d'autorisation				
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro Grande	ojet et superficie globale (assietle) d urs caractéristiques	e l'opération - p	éciser les unité	s de mesure utilisées Valeur
2 ha 02 a 1	it ca			
4.6 Localisation du projet Adresse	Coordonnées géographiques ¹	Long°	'"_ Laf.	0 1 1
A rougol AE 119 4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet e 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été a 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un	ouvrage a-t-II fait l'objet d'une étu utorisé ?	Long° Long° rage existant ?		
stavaux? Si oul, de quels projets se compose le 5. Sensibilité 5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le li bais - taillis	programme ? environnementale de la zone d'		visagée	
Existe-t-il un ou plusieurs documents d' concernés) réglementant l'occupation			ne Oui	Non 👑

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

carte communale

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

environnementale ?	oni-	IIS TOIT	Toplet a une evaluation Out Non 📈
5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implant Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-	, noto	ımmer	gée : It à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
en zone de montagne ?	×		
sur le territoire d'une commune littorale ?		⊠.	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		风	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		Œ	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?			
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		赵	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?			
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		区	
dans un site ou sur des sols pollués ?		区	
dans une zone de répartition des eaux ?		Ø	

	mètre de protection rapprochée au destiné à l'alimentation humai			Ø	
dans un site i	inscrit ou classé ?			包	
Le projet se s	itue-t-il, dans ou à proximité :		Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Nat	ura 2000 ?			仅	
	ent historique ou d'un site class nondial de l'UNESCO ?	é au			
	6. Caractéristiques de l'impac	pole	ntiel	du proje	sur l'environnement et la santé humaine
	e <mark>nvisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir</mark> pléter le tableau suivant :	les in	ciden	ces suiv	antes ?
	ines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciex sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		Ø		
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X		
1103001003	Est-il excédentaire en matériaux ?		区		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		风		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		凶		
Milleu naturel	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		Ø		

	Est-il concerné par des risques technologiques ?	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	
Commodi lé	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	
s de voisinage	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	図
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	₽ ₽
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	Ø
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	K
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	

6.3 L	es incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière?
Dui	Non Si oui, décrivez lesquels :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
	egard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou devrait en être dispensé ? Expliquez pourquai.
بر) estima qu'il n'est par nécessaire que mon projet
_	larse l'abjet d'une étude d'impact car se pense
q	ue mon projet ne tanchem changera pas la biodiur.
	. ^
Α.	it is a solution of the soluti
1	ité du sol.
1	ité du sol.
15	ité du sol.
<i>S</i>	ité du sol. 8. Annexes
	8. Annexes
	8. Annexes Annexes obligatoires
3.1 A	8. Annexes Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
B.1 A	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
B.1 A	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet au, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000
B.1 A	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000 Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
8.2 A	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et

		* 2.0	4-			
			<u> 2 - p</u>			
			9. Engagement et	ignatu	e	
certifie su	l'honneu	r l'exactitude de	s renseignements ci-dessus			
Fait à	St	Privat		le,	16/02/16	
	CERTAL PROPERTY	Acceptable and Acceptable				
ignature		Carama				
		(Carous)				
agnalae						

